

Les musulmans souhaitent une norme « halal » unique

Face à l'essor d'un marché évalué à 5 milliards d'euros, la communauté veut créer une charte fondée sur le respect de l'abattage rituel

Moins de 24 heures après sa mise en ligne sur Internet, mardi 12 octobre, une pétition intitulée « Halal en danger » demandant aux instances musulmanes de reprendre en main la certification de produits conformes à la loi islamique a recueilli plus de 4 500 signatures.

Publié au lendemain d'un documentaire diffusé sur Canal+ qui, une nouvelle fois, dénonçait les pratiques d'industriels de l'agroalimentaire exerçant sur ce marché lucratif, le texte a été rédigé par une coalition inédite d'acteurs musulmans, qui opèrent depuis des années sur le marché « halal ».

La pétition marque le réveil d'une partie de la communauté musulmane, inquiète de voir lui échapper l'une de ses prérogatives : la définition du caractère islamique des produits proposés aux consommateurs soucieux de respecter les interdits alimentaires de la religion musulmane. Pour être licite (« halal ») un produit ne doit contenir ni porc ni alcool et les animaux doivent être égorgés vivants par un sacrificateur musulman. Or, le rite est très diversement respecté : la pétition souligne, en creux, l'incapacité récurrente de la communauté musulmane à se doter d'une norme opposable aux professionnels de la viande et de la grande distribution.

Ces derniers, qui assument désormais ouvertement leur intérêt pour un marché évalué à 5 milliards d'euros en France, « se sont

engouffrés dans ce vide normatif », reconnaît Fethallah Otmani, de l'association de contrôle halal AVS, signataire de la pétition. « Ils en profitent pour élaborer leur propre référentiel qui correspond à leurs intérêts », industriels et financiers. Le sacrifice manuel, notamment, coûte plus cher que l'abattage mécanique ; l'étourdissement des bêtes avant la saignée, au risque de les tuer, permet de gagner du temps.

« Il est légitime et souhaitable que les religieux à qui les acteurs

« On voit mal comment la pétition pourrait soumettre le marché aux autorités religieuses »

Florence Bergeaud-Blackler
sociologue

économiques ont volé l'usage du terme religieux halalse défendent et en rappellent les principes fondamentaux », juge la sociologue Florence Bergeaud-Blackler, spécialiste du sujet. « Mais, nuance-t-elle, on voit mal comment un tel appel pourrait soumettre le marché à une autorité religieuse », alors même qu'« en transgressant celle-ci comme il le fait depuis des années, le marché continue à battre des records de vente ».

En dépit de la révélation régulière de fraudes concernant des produits abusivement estampillés

halal, les consommateurs choisissent de plus en plus massivement ces produits, dès lors qu'ils sont présentés comme « licites ». « Les motivations de consommation halal ne sont pas uniquement religieuses mais elles s'appuient sur de puissants tabous alimentaires transmis dès le plus jeune âge, qu'il est très difficile ensuite de transgresser sous le regard des siens. De plus la nourriture halal est jugée plus saine et mieux contrôlée », explique la sociologue.

L'un des rédacteurs de la pétition et responsable au sein du Conseil français du culte musulman (CFCM) du dossier « halal », le recteur de la mosquée de Lyon, Kamel Kabtane, affirme, face « aux tromperies à répétition », pouvoir créer un référentiel unique « d'ici à la fin de l'année » pour contrer l'émergence « d'une certification halal laïque ». « Il y a une volonté d'aboutir », assure-t-il, à l'unisson du président du CFCM, Mohammed Moussaoui, qui souhaite que l'ensemble des organismes de certification s'engagent sur cette charte.

Une gageure : outre les enjeux commerciaux propres à chaque organisme de certification, les divergences existent au sein du CFCM sur la définition d'une viande halal. Si l'étourdissement avant l'égorgeage est proscrit par tous, certains certifient pourtant des industriels qui le pratiquent. Ou admettent l'assomage juste après la saignée. « Ce qui se passe après le sacrifice ne relève plus du halal », assure Al Sid Cheikh, responsable du dossier halal à la Grande Mosquée de Paris, membre du CFCM, et l'un des acteurs majeurs sur ce marché. La Grande Mosquée qui défend elle aussi la nécessité d'une « logo unique », n'a pas été associée à la pétition.

Au niveau européen, une norme proposée par l'Autriche, qui autorisait l'abattage mécanique après assomage, a été récemment repoussée. Les discussions vont reprendre dans les prochains jours à Vienne pour tenter de définir une norme européenne. En attendant la norme française. ■

Stéphanie Le Bars

Dans le maquis des organismes de certification halal

La France compte une quarantaine d'organismes de certification halal. Face au développement de ce marché, il s'en crée de nouveaux régulièrement. Parmi eux se trouvent les trois mosquées habilitées depuis le milieu des années 1990 par les pouvoirs publics à certifier les produits halal : la grande mosquée de Paris, la grande mosquée de Lyon et la mosquée d'Evry.

Hors mosquées, l'association de certification la plus importante est AVS. Fondée en 1991,

elle emploie 150 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros.

Ces organismes n'ont pas de cahier des charges commun et, selon les cas, les contrôles sont plus ou moins sérieux.

Selon l'Association de sensibilisation, d'information et de défense de consommateurs musulmans (Asidcom), on trouve sur le marché des produits autocertifiés halal par l'industriel et des produits certifiés par un organisme qui y appose son logo.